

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1244

22 mai 2008

SOMMAIRE

AEG Anglo Battery Holdings	59668	Miura Re S.A.	59708
Allfin Holding Luxembourg Sàrl	59696	Mosser A.G.	59666
Alovar S.A.	59674	MUGC Lux Management S.A.	59686
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	59678	Navidad Investments S.A.	59666
Amov Lux Finance S.A.	59684	Neckar G S.à r.l.	59686
Anglo Coal CMC 1	59694	NEP Nitra BH S.à r.l.	59706
AOS Aremis	59677	New Braustüb'l S.à r.l.	59695
Arianne S.A.	59681	Olkyrent S.A.	59669
Azzip S.A.	59669	Panthere Charter S.A.	59686
Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	59687	PF Investments S.A.	59684
Brancanova Limited S.A.	59670	Pierre PAULUS LUX S.à r.l.	59677
British Vita (Lux II) S.à r.l.	59667	P.L.R. International S.A.	59670
BTMU Unit Management S.A.	59685	Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.	59666
Car Shoe S.A.	59712	Rock-It Cargo International S.à r.l.	59676
Daw S.A.	59667	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	59672
Daw S.A.	59667	Sartable S.A.	59676
Douvie International S.A.	59667	S.I.C. Sport Service S.à r.l.	59693
Douvie International S.A.	59668	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV	59677
Edico S.A.	59678	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	59677
Europäische Genossenschaftsbank S.A. ..	59680	Société Financière du Nord S.A.H.	59669
Financière de Vignay	59668	Société Financière du Nord S.A.H.	59671
Finopar Holding S.A.	59669	St Marc S. à r.l.	59710
G-COM3 S.à r.l.	59712	SWC International S.A.	59671
HGSC 2 S.A.	59675	Syngenta Luxembourg (#1) S.A.	59675
Hypraholding S.A.	59685	Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l.	59675
Inter-Découpe S.A.	59671	Taninvest Holding S.A.	59675
King Charter S.A.	59693	Top Toiture S.à r.l.	59676
KWF Business Consultants S.A.	59685	Trees S.A.	59687
Lamazère Holding S.A.	59668	TST La Défense S.à r.l.	59696
Maps-Europe S.A.	59670	Wood Trading Luxembourg Company S.A.	59684
MBSP 2 S.à r.l.	59677	Xenios Holdings Co S.A.	59694
Mecasoft S.A.	59695		
Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	59694		
Miurafingest Holding S.A.	59708		

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.534.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 648 du 24 juin 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1285 du 27 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057547/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08506. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.218.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 597 du 21 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1510 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAVIDAD INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057553/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08829. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Mosser A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.554.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n^o 144 de 1993, page 6896. Les statuts ont été modifiés en date du 16 novembre 2001 par acte sous seing privé en vue de la conversion du capital en Euros, publié par extrait au Mémorial C n^o 753 du 17 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOSSER A.G.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057554/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08832. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057536/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09299. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Daw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 70.827.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057537/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09301. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Douvie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 69.057.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057539/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09331. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

British Vita (Lux II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.702.260,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.584.

EXTRAIT

L'associé de la Société, British Vita Group S.à.r.l. a transféré en date du 14 avril 2008 une (1) part sociale de la Société, à Vita (Lux) Nominees Limited, ayant son siège social à 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6469945.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057642/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Douvie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 69.057.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057540/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09335. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Lamazère Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057592/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08971. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Financière de Vignay, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.394.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057593/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08969. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

AEG Anglo Battery Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 31.998.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 4 avril 2008

M. James Alexander McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, est nommée commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008057652/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06893C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.358.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057594/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08967. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Azzip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 113.391.

Le bilan abrégé du 01^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057618/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07927. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Olkyrent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 3, Um Haff.
R.C.S. Luxembourg B 96.646.

Moi, soussigné, Franck Rouayroux, certifie avoir reçu et accepté la démission de la fonction d'administrateur de la société Régina TX Sàrl, représentée par Mr Gilles Kampf.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir enregistrer cette démission.

En PJ: 2 exemplaires-de réquisition

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Olkyrent S.A.

Franck Rouayroux

Ad. Délégué

Référence de publication: 2008057619/8771/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09763. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Finopar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 54.858.

Je soussignée Gisèle Klein, née le 01/03/1956, demeurant à 3, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, fait savoir que je démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de mes fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 27/03/08.

Gisèle Klein.

Référence de publication: 2008057663/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Maps-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.299.

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 27/03/08

LFS Property Services S.A. / LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057665/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

P.L.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21.04.2008 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008057667/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Brananova Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.162.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

BRANANOVA LIMITED S.A.

C. FRANCOIS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008057631/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

SWC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.015.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

SWC INTERNATIONAL S.A.

N. PICCIONE / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008057632/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Inter-Découpe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.971.

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 27/03/08.

LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057662/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 08.04.2008 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057668/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 727.370,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared M^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder pursuant to a proxy dated 25th April 2008 on behalf of Sabre International Newco, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801 registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167 and whose U.S. federal taxpayer identification number is 38-3754376, being the sole shareholder of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Blanche Moutrier, prenamed, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 22 May 2007 number 945 and amended for the last time by deed of notary M^e Blanche Moutrier, prenamed, on 14th December 2007, published in the Mémorial of 12 February 2008 number 359, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125 399.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all (12,212) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from four hundred and twenty-seven thousand four hundred and twenty US Dollars (USD 427,420) to seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) by the issue of eight thousand five hundred and seventy (8,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of two million seven hundred thousand and fifty US Dollars (USD 2,700,050) resulting in an aggregate subscription price of three million US Dollars (USD 3,000,000).

B. Subscription and payment of three million US Dollars (USD 3,000,000) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of USD 299,950 to the share capital and USD 2,700,050 to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from four hundred and twenty-seven thousand four hundred and twenty US Dollars (USD 427,420) to seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) by the issue of eight thousand five hundred and seventy (8,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of two million seven hundred thousand and fifty US Dollars (USD 2,700,050).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of USD 2,700,050 have been subscribed and paid in full by contribution in cash of USD 3,000,000 (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by M^e Linda Funck, pursuant to a proxy dated 25th April 2008.

Evidence of the payment of the Subscription price of USD 3,000,000 has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of two hundred and ninety-nine thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 299,950) to the share capital and two million seven hundred thousand and fifty US Dollars (USD 2,700,050) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) divided into twenty thousand seven hundred eighty-two (20,782) shares with a nominal value of thirty five US Dollars (USD 35) each."

Cost and expenses

For the purpose of the tax authorities and registration, the increase of capital is valued at € 1,913,631.44,-.

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 12,245.97,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu M^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 25 avril 2008 de Sabre International Newco, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, inscrite auprès de l'Etat de Delaware, Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro SRV 070312163-4316167 et dont le U.S. federal taxpayer identification number est le 38-3754376, étant l'associé unique de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte du notaire Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 945 du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.399. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, du 14 décembre 2007 publié au Mémorial numéro 359 du 12 février 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille deux cent douze (12,212) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quatre cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 427.420) à sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) par l'émission de huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050) équivalant à un prix de souscription de trois millions de dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000).

B. Souscription et libération de trois millions de dollars des Etats-Unis (USD 3.000.000) par l'associé unique de la Société par un apport en espèce («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de USD 299.950 au capital social et de USD 2.700.050 au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre cent vingt-sept mille quatre cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 427.420) à sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) par l'émission de huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») et ensemble avec une prime d'émission de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050).

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de USD 2.700.050 ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèce d'un montant de USD 3.000.000 («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par M^e Linda Funck, conformément à une procuration datée du 25 avril 2008.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de USD 3.000.000 a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de deux cent quatre vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 299.950) au capital social émis un montant de deux millions sept cent mille cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.700.050) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) divisé en vingt mille sept cent quatre vingt deux (20.782) parts sociales d'une valeur nominale de trente cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune.»

Frais et dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à € 1.913.631,44.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à € 12.245,97.-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 28 avr. 2008, Relation: EAC/2008/5724. — Reçu: neuf mille cinq cent soixante-huit euros seize cents 1.913.631,43 à 0.5 % = 9.568,16.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008057746/272/135.

(080064115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Alovar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.950.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

M. Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant 19, rue des ardoisières à 6690 Vielsam (Belgique)

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N ° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de M. Luc VERELST

Mme Sandrine ANTONELLI employée privée, née le 06 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Madame Sandrine ANTONELLI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ALOVAR S.A.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057646/1022/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 78.884.

Il résulte d'un courrier daté du 28 mars 2008 que Monsieur Dirk Kirsten a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057621/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.013.

Il résulte d'un courrier daté du 28 mars 2008 que Monsieur Dirk Kirsten a démissionné de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057623/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Taninvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2008

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Anacleto PROIETTI, retraité, demeurant à Via dei Levii, 29, I-00174 Rome

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057624/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

HGSC 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.820.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008057688/5770/12.

(080063791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Rock-It Cargo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.463.

Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057686/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07878. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sartable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 101.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008057687/231/14.

(080063877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Jules Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 92.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008057691/272/12.

(080064161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Edico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société**Pour Maître Jean SECKLER**Notaire*

Par délégation, Monique GOERES

Référence de publication: 2008057693/231/15.

(080063927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008057710/239/14.

(080063867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pierre PAULUS LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 103.962.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008057711/5770/12.

(080063757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

AOS Aremis, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008057712/231/15.

(080064329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

MBSP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 127.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008057719/242/13.

(080063875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008057695/231/14.

(080063828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Edico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EDICO S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-3934 Mondercange, 14, op Blach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107036, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 765 du 1^{er} août 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Denise TESTI, gérante de société, demeurant à Mondercange

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Vincenzo D'AMICIS, technicien en bâtiment, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Natale COLETTA, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 502.300,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,-EUR à 533.300,- EUR, par la création et l'émission de 10.046 nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de 50,-EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 502.300,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 533.300,-EUR à 1.035.600,- EUR, par la création et l'émission de 10.046 nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de 50,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4. Modification afférente des 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent deux mille trois cents euros (502.300,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinq cent trente-trois mille trois

cent euros (533.300,- EUR), par la création et l'émission de dix mille quarante-six (10.046) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les dix mille quarante-six (10.046) actions de catégorie A nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme "NEW EDIFICE S.A.", avec siège social à L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart, (matricule: 2003 22 55 110), ici dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Denise TESTI, gérante de société, demeurant à L-3934 Mondercange, 14, op Blach, et libérées moyennant apport des biens immeubles ci-après désignés, à savoir:

Désignations

I) cinq virgule zéro quatre ares (5,04 ares) d'un ensemble de terrains d'une contenance totale de 25,30 ares, sis à Pétange, dans la rue des Ateliers, inscrit au cadastre de la commune et section A de Pétange, lieu-dit: "rue des Ateliers", actuellement comme suit:

- numéro 533/8787, comme place voirie, contenant 0,31 are,
- numéro 533/8789, comme place voirie, contenant 0,01 are,
- numéro 533/8794, comme place, contenant 24,98 ares,

telles que ces parcelles sont plus amplement désignées sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre officiel Monsieur Félix PECKELS le 24 octobre 2007, (mesurage numéro: 2863),

lequel plan, certifié conforme à la date du 16 novembre 2007 par Monsieur Georges BEMTGEN géomètre officiel auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie de et à Luxembourg, que les parties déclarant parfaitement connaître, est resté annexé à un acte de vente, reçu par le notaire soussigné à la date de ce jour, avec lequel il sera enregistré.

II) Une parcelle de terrain, sise à Pétange, dans la rue des Ateliers, inscrit au cadastre de la commune et section A de Pétange, lieu-dit: "rue des Ateliers", actuellement comme suit:

- numéro 535/8991, comme place, contenant 15,22 ares,

telle que cette parcelle est plus amplement désignée sur le prédit plan de situation levé et dressé par le géomètre officiel Monsieur Félix PECKELS le 24 octobre 2007, (mesurage numéro: 2863).

Ces immeubles sont évalués ensemble à cinq cent deux mille trois cents euros (502.300,- EUR).

Origine de propriété

Ces biens immeubles appartiennent à ladite société "NEW EDIFICE S.A." comme suit:

- les parts d'immeuble sub I) pour les avoir acquis suivant acte de vente, reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes; et

- l'immeuble sub II) pour l'avoir acquis, suivant acte de vente, reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 27 novembre 2003, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 19 décembre 2003, volume 1410, numéro 95.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard NELLINGER, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas s'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent deux mille trois cents euros (502.300,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-trois mille trois cents euros (533.300,- EUR) à un million trente-cinq mille six cents euros (1.035.600,- EUR), par la création et l'émission de dix mille quarante-six (10.046) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les dix mille quarante-six (10.046) actions de catégorie B nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

- Monsieur Vincenzo D'AMICIS, technicien en bâtiment, demeurant à L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens, à concurrence de cinq mille vingt-trois (5.023) actions, et
- Monsieur Natale COLETTA, commerçant, demeurant à L-1420 Luxembourg, 224, avenue Gaston Diderich, à concurrence de cinq mille vingt-trois (5.023) actions.

Le montant de cinq cent deux mille trois cents euros (502.300,-EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme "EDICO S.A.", ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trente-cinq mille six cents euros (1.035.600,- EUR), représenté par vingt mille sept cent douze (20.712) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les vingt mille sept cent douze (20.712) actions se divisent en dix mille trois cent cinquante-six (10.356) actions de classe A et dix mille trois cent cinquante-six (10.356) actions de classe B."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les 13^{ème} et 14^{ème} alinéas de l'article 8 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TESTI - D'AMICIS - COLETTA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008, Relation GRE/2008/1796. — Reçu Cinq mille vingt-trois euros 0,5 %: 5.023,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057740/231/130.

(080063923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Europäische Genossenschaftsbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 48.007.

Veröffentlichung:

Die Generalversammlung hat am 18.04.2008 beschlossen, die Mandate der nachstehend aufgeführten im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder um zwei Jahre, d. h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 zu erneuern und zwar:

Herr Andreas Neugebauer, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Norbert Friedrich, Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Rainer Stegmann, Mitglied des Verwaltungsrates

Die Berufsadresse der Herren lautet 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen/Luxemburg.

Mit freundlichen Grüßen
DZ BANK International S.A.
K.-P. Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2008057724/1460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Ariane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 100.679.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARIANNE S.A.", constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 684 du 3 juillet 2004, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.679.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Maître Christian-Charles LAUER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Nathalie SARTOR, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont présents respectivement dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main, à savoir Monsieur Danilo COPPOLA, né à Rome le 25 mars 1967, demeurant à Rome, Via Bolognetta 91.

2.- Transformation des actions au porteur en actions nominatives.

3.- Refonte complète des statuts.

4.- Fixation du siège social de la société au L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

5.- Nomination de Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, aux fonctions d'administrateur unique de la société.

6.- Nomination de la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que toutes les actions ont été réunies en une seule main, à savoir Monsieur Danilo COPPOLA, né à Rome le 25 mai 1967, demeurant à Rome, Via Bolognetta 91.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer les actions au porteur en actions nominatives.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARIANNE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la détention, la gestion et la cession de participations cotées ou non sur les marchés réglementés, y compris l'achat, la vente et l'utilisation d'instruments financiers, même cotés et l'utilisation de produits dérivés, même à des fins différentes de la mise en gage, et l'intérêt dans d'autres sociétés, entreprises, consortiums et associations de quelque sorte que ce soit, au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également effectuer des opérations par le biais d'instruments monétaires, de change, d'instruments financiers à terme et d'options, de contrats sur taux de change et intérêts ainsi que de toutes autres valeurs mobilières. La société pourra donner et recevoir des garanties sous quelque forme que ce soit.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs,

employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société au L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

Monsieur Bertrand MICHAUD, né à Paris (F) le 21 novembre 1961, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014:

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.326.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C.-C. Lauer, J. Schmit, N. Sartor, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 25 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/5719. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008057743/272/160.

(080064056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

PF Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.896.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057683/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Wood Trading Luxembourg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008057696/236/11.

(080064125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Amov Lux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.277.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 avril 2008

Le Conseil d'Administration a pris note de la décision suivante:

Domels (Management) S.à r.l. a, en date du 29 novembre 2007, désigné Monsieur Benoît Chapellier, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que son représentant permanent au Conseil d'Administration de Amov Lux Finance S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008057647/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Hypraholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 40.084.

Extrait de la résolution prise par Conseil d'Administration en date du 25 mai 2007

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'Administration, pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057630/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

KWF Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 27-35, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 105.997.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Herr Wilhelms Alms, (Alsterkrugchaussee 232c), (22297) (Hamburg), geboren 30.09.1950, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Grevenmacher, 1.4.2008.

KIWI Capital S.A. SPF

Jörg Wieneke / Christian Kistler

Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2008057638/1615/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 40.510.

EXTRAIT

Conseil d'Administration:

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2008 a été constaté que Monsieur Hiroaki Harada a démissionné de sa fonction de Président et d'Administrateur au Conseil d'Administration et Monsieur Hiroshi Naruse a été nommé administrateur. Lors du Conseil d'Administration du même jour, Monsieur Hiroshi Naruse a été élu en tant que Président du Conseil d'Administration.

Tous les administrateurs sont élus pour une durée indéterminée.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057639/2173/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Conseil d'Administration:

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2008 a été constaté que Monsieur Hiroaki Harada a démissionné de sa fonction en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration et Monsieur Akihiro Kanayasu a été nommé administrateur au Conseil d'Administration.

Lors du Conseil d'Administration du même jour, Monsieur Hiroshi Naruse a été élu Président au Conseil d'Administration.

Le mandat de Monsieur Akio Iida a été prolongé avec durée indéterminée.

Toutes les personnes susvisées ont été élues pour une durée indéterminée et leur adresse professionnelle est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057640/2173/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Panthere Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.810.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057654/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Neckar G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.982.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 431 du 28 février 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

59687

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057813/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09894. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.457.

—
Extrait pour publication

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 13 juillet 2007, que:

Ernst & Young S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-47.771, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été nommé réviseur d'entreprises, avec effet au 13 juillet 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008057782/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugene Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.117.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Battery Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugene Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg which registration with the Luxembourg trade and companies' register is pending,

here represented by Ms. Delphine Hoer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 April 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolutions of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollar (USD 50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The Company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the signature of any single member of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does/do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital at least.

Art. 20. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by Battery Lux Holdco (Onshore) S.à r.l., as aforementioned, for a total subscription price of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5D, rue Eugene Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Pedro Fernandes das Neves, manager, born on 15 October 1974 in Lisbon, Portugal, residing professionally at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr. Eric Mandelblatt, manager, born on 14 January 1976 in Philadelphia, Pennsylvania, United States of America, residing professionally at 888 Seventh Avenue, 38th Floor, New York, New York, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Battery Lux Holdco (Onshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugene Ruppert, 2^{ème} Etage, L-2453 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mlle Delphine Hoeur, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2008,

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Battery Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature de tout membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par Battery Lux Holdco (Onshore) S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de souscription de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5D, rue Eugène Ruppert, 2^e étage, L-2453 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une période indéterminée:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- M. Eric Mandelblatt, gérant, né le 14 janvier 1976 à Philadelphie, en Pennsylvanie, aux Etats-Unis avec adresse professionnelle à 888 Seventh Avenue, 38^e étage, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HOEUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008, Relation: LAC/2008/14905. — Reçu à 0,5%: soixante dix neuf euros quarante-neuf cents (79,49 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008057767/211/326.

(080064288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

S.I.C. Sport Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.774.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise en date du 28 avril 2008:

- a été nommé gérant:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, conseiller, demeurant à 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg en remplaçant Monsieur Ferdinand Eduard JACOBS

Pour la société

Lambertus Gerardus Wijntjes

Référence de publication: 2008057648/800486/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09805. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

King Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.708.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057657/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09310. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—
EXTRAIT

Conseil d'Administration:

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 mars 2008

Monsieur Hiroaki Harada et Monsieur Takeshi Ogasawara ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur à compter du 1^{er} avril 2008.

Monsieur Takashi Morisaki et Monsieur Akihiro Kanayasu ont été élus administrateurs à compter du 1^{er} avril 2008 pour une durée indéterminée.

Monsieur Akihiro Kanayasu a été nommé en tant qu'Administrateur délégué à la gestion journalière en remplacement de Mr. Hiroaki Harada pour une durée indéterminée.

Les mandats de tous les autres administrateurs ont été renouvelés pour une durée indéterminée.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs susvisés est la suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057641/2173/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05663. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080064280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Xenios Holdings Co S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 103.657.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008057700/212/12.

(080064013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Anglo Coal CMC 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 4 avril 2008

M. James Alexander McKinley, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008.

Mme Francesca Helen Heffernan, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est nommée commissaire de la société avec effet à partir du 14 avril 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008057651/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

New Braustüb'l S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.417.

—
Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008

Gérance

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril,
Monsieur Jean SPELLER, retraité, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf,
associé unique de la société à responsabilité limitée «New Braustüb'l S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2221
Luxembourg, 273, rue de Neudorf,

inscrite au registre de commerce de la Ville de Luxembourg sous le numéro B 136417,

a pris la décision suivante:

Est révoqué comme gérant technique Monsieur Eric DURAZZI, employé de restaurant, né à Algrange (France), le 3 janvier 1973, demeurant à L-2158 Luxembourg, 124, rue de Mühlenbach.

Les frais des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

Fait et passé à Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean SPELLER
Associé unique

Référence de publication: 2008057672/7685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09605. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Mecasoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 80.637.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme MECASOFT S.A. en date du 15 avril 2008 que l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de LEADING PILOT CORPORATION, n° 430906 Registre de commerce de Road Town, 1 Upper Main Street, Wickhams Cay, BVI -Tortola de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la nomination comme nouvel administrateur de la société Devereaux Distribution S.A., n° 035843, sis Oliaji Trade Centre - 1 st floor, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, son mandat expirant lors de l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2011.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de commissaire aux comptes ULYSS BUSINESS INC avec siège social 1, Upper Main Street, Wickham Cay, BVI - Tortola inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola sous le n° 430903

59696

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société Wurth & Associés S.A. avec son siège 29, place de Paris, L-2314 Luxembourg inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 58.177, son mandat expirant lors de l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008057643/809/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

TST La Défense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.119.600,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 88.517.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution du 18 juillet 2002 déposée sous le numéro 60753/211/321, une erreur matérielle s'est produite. Cet extrait remplacera le précédent. Monsieur Michael Philip Maurice Spies et Monsieur Paul Anthony Galiano ont été nommés Gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008057649/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Allfin Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.090.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the second day of April,
before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hermès Brown SA, a public limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue des Arts 44, 1040-Brussels, Belgium, registered with the Crossroad Bank for Enterprises under the number 0862.546.467,

here represented by Mr Marnix Galle, managing director, by virtue of a power of attorney given on April 1, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Allfin Holding Luxembourg SARL" (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euro), represented by 750 (seven hundred and fifty shares, in registered form, having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognizes only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least two thirds (2/3) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or more A managers, who will be called permanent representative(s) (individually a Permanent Representative). The delegation in favour of an A manager is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

8.3. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1. Without prejudice to the powers granted to the Permanent Representative(s), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers, among which at least one A manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January each year and end on the thirty-first of December of the following year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the first Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor / Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Hermès Brown SA	750	750,000	100%
Total	750	750,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand (7,000.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Marnix Galle, director of companies, born on July 22, 1963, in Watermaal-Bosvoorde, Belgium, residing at 1, Tortellaan, B-8300 Knokke, Belgium;

2. The following persons are appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Wolfgang Baertz, director of companies, born on June 19, 1940, in Düsseldorf, residing at 4 Bei den 5 Buchen, L- 8123 Bridel, Luxembourg;

- Mr Frédéric de Changy, director of companies, born on April 28, 1949, in Etterbeek, Belgium, residing at rue des Dominicains, 22, L- 1418 Luxembourg;

3. Pursuant to article 8.2 of the Articles, the sole shareholder approves the appointment of Mr. Marnix Galle, A manager, as Permanent Representative.

4. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux avril,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Hermès Brown SA, a société anonyme de droit belge, dûment constituée et valablement existante, ayant son siège social Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.546.467,

ici représentée par Mr. Marnix Galle, administrateur délégué, en vertu d'une procuration donnée le 01^{er} avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Allfin Holding Luxembourg SARL" (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant

sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR. 750.000 (sept cent cinquante mille euros), représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les deux-tiers (2/3) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Les gérants sont nommés par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés adoptée. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants A, qui sera (seront) dénommé(s) représentant(s) permanent(s) (individuellement un Représentant Permanent). Cette délégation en faveur d'un gérant A nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant A et un gérant B. Une décision du conseil de gérance ne sera prise valablement qu'à la majorité des votes à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B approuve la résolution. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Sans porter atteinte aux pouvoirs conférés au(x) Représentant(s) Permanent(s), la Société sera engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont au moins un gérant A ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.3. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolutions circulaires, dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie, ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre ou télécopie.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société. Si il a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, la parties comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de capital Social
Hermès Brown SA	750	750.000	100%
Total	750	750.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 750.000 EUR (sept cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille (7.000,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une période indéterminée:
 - Mr Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1963, à Watermael - Boitsfort, Belgique, résidant à Tortellaan 1, 8300 Knokke, Belgique;
 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant B de la Société pour une période indéterminée:
 - Mr Wolfgang Baertz, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1940, à Düsseldorf, résidant à 4 Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, Luxembourg;
 - Mr Frédéric de Changy, administrateur de sociétés, né le 28 avril 1949, à Etterbeek, Belgique, résidant rue des Dominicains 22, L-1418 Luxembourg;
 3. Conformément à l'article 8.2 des Statuts, l'associé unique approuve la nomination de M. Marnix Galle, gérant A, en qualité de Représentant Permanent.
 4. Le siège social de la Société est fixé au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Galle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 avril 2008, LAC/2008/14480. — Reçu trois mille sept cent cinquante euros Eur 0,5% = 3.750.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008057906/5770/532.

(080063859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

NEP Nitra BH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.082.

In the year two thousand eight, on the fifth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NEP PARTNERS HOLDING Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at 4th Floor Exchange 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JD, owner of 9,240 shares in the Company;

2) Hi Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office in The Stables, Hallaton Hall, North End, Hallaton, Market Harborough, Leicestershire, LE 16 8UJ, United Kingdom, owner of 1,980 shares in the Company;

3) Kenneth Terry, having his professional address at Old Ballast Quay House, Ballast Quay Road, Wivenhoe, Colchester, Essex, CO7 9JT, United Kingdom, owner of 1,980 shares in the Company.

All, here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That the "NEP Nitra BH S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 7th, 2007;
- That the share capital of the Company amounts to thirteen thousand two hundred euro (13,200.- EUR), represented by thirteen thousand two hundred (13,200) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each;
- That the appearing parties are the current partners of the Company;
- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Creation of three (3) distinct classes of shares, numbered in alphabetical order from A to C and allocation to the different partners
2. Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above mentioned creation of shares
3. Any other business.

First resolution

The Partners decide to create three (3) distinct classes of shares, numbered in alphabetical order from A to C.

Second resolution

The Partners decide that, out of the thirteen thousand two hundred (13,200) existing shares, nine thousand two hundred and forty (9,240) shares are deemed to be class A shares and are allocated to NEP PARTNERS HOLDING Ltd, one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares are deemed to be class B shares and are allocated to Hi Limited,

one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares are deemed to be class C shares and are allocated to Kenneth Terry.

The share holding in the Company is summarized in the table hereafter:

PARTNERS	Shares	Class of Shares
NEP PARTNERS HOLDING Ltd	9,240	A Shares
HI Limited	1,980	B Shares
Kenneth Terry	1,980	C Shares
Total	13,200	

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-) consisting of nine thousand two hundred and forty (9,240) shares of class A having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares of class B having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares of class C having a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) NEP PARTNERS HOLDING Ltd, une société constituée selon les lois de l'Île de Man, avec siège social au 4th Floor Exchange 54-58 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JD, détenant 9,240 parts de la Société;

2) Hi Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, avec siège social au The Stables, Hallaton Hall, North End, Hallaton, Market Harborough, Leicestershire, LE 16 8UJ, Royaume-Uni, détenant 1,980 parts de la Société;

3) Kenneth Terry, avec adresse professionnelle au Old Ballast Quay House, Ballast Quay Road, Wivenhoe, Colchester, Essex, CO7 9JT, Royaume-Uni, détenant 1,980 parts de la Société.

Tous ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que NEP Nitra BH S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 2007;

- Que le capital social de la Société s'élève à treize mille deux cents euros (13.200,- EUR), représenté par treize mille deux cents (13.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1) Création de trois (3) classes de parts sociales distinctes, énumérées en ordre alphabétique de A à C et allocation aux associés;

2) Modification de l'article 6 des statuts pour refléter la création de classes de parts sociales mentionnée ci-avant;

3) Toute autre question.

Première résolution

Les associés décident de créer trois (3) classes de parts sociales distinctes, numérotées par ordre alphabétique de A à C.

Seconde résolution

Les associés décident que, des treize mille deux cents parts sociales existantes, neuf mille deux cent quarante (9,240) parts sociales sont réputées être des parts sociales de la classe A et sont allouées à NEP PARTNERS HOLDING Ltd, mille neuf cent quatre-vingt (1,980) parts sociales sont réputées être des parts sociales de la classe B et sont allouées à HI Limited, mille neuf cent quatre-vingt (1,980) parts sociales sont réputées être des parts sociales de la classe C et sont allouées à Kenneth Terry.

Les parts sociales dans la Société sont mentionnées dans le tableau ci-après:

PARTNERS	Shares	Class of Shares
NEP PARTNERS HOLDING Ltd	9,240	A Shares
HI Limited	1,980	B Shares
Kenneth Terry	1,980	C Shares
Total	<u>13,200</u>	

Troisième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize mille deux cents euros (EUR 13,200.-) représenté par neuf mille deux cent quarante (9,240) parts sociales de la classe A, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, mille neuf cent quatre-vingt (1,980) parts sociales de la classe B, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, et mille neuf cent quatre-vingt (1,980) parts sociales de la classe C, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mars 2008, LAC/2008/10532. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 März 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008057777/5770/129.

(080063801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Miura Re S.A., Société Anonyme,
(anc. Miurafingest Holding S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.865.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MIURAFINGEST HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.865, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 95 du 23 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Blanche Moutrier, en date du 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 593 du 9 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, employé privé, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anique BOURKEL, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding et modification de la dénomination de la société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIURA RE S.A.».

3. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les vingt (20) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier la dénomination de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIURA RE S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bourkel, G. Streff, A. Bourkel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008. Relation: LAC / 2008 /15092. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008057754/212/74.

(080063995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

St Marc S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.089.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRIVATE TRUSTEES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paolo PANICO, demeurant au 5, rue du Vieux Collège, CH-1204, Genève, lui-même ici représentée par Madame Catherine DOGAT, gérante d'entreprise, demeurant professionnellement au 23, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, agissant ès-qualité de Trustee du "Trust St. Patrick", soumis aux droits des Iles Caïmans, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 3 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ST MARC S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers;

- garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

- toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales a été souscrite par le "Trust St. Patrick", préqualifié.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

PRIVATE TRUSTEES S.A., R.C.S. Luxembourg B 74.700, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dogat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 avril 2008. LAC/2008/15157. — Reçu six cent vingt-cinq euros Eur 0,5% = 625,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008057908/5770/128.

(080063839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Car Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008057701/212/12.

(080064005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

G-COM3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 112.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008057703/218/13.

(080063963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.
